



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°629) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION CFMO A TITRE PAYANT **DÉCISION N° AU-19-473**
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Centre de Formation de Musiciens d'Orchestre » (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, d'organiser des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 7, 22 novembre et 13 décembre 2019 de 9 h 30 à 16 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Centre de Formation de Musiciens d'Orchestre » (CFMO) représentée par Monsieur Jean-Baptiste CUISINIER, en qualité de Président, et domiciliée, 131 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 273 TTC (deux cent soixante-treize euros), afin d'organiser des masterclasses, dans la salle Berlioz, les 7, 22 novembre et 13 décembre 2019 de 9 h 30 à 16 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET